



# ACTUALITÉS

## LE PACTE TERRITORIAL POUR L'EMPLOI : L'ABONDEMENT DU CONSEIL GENERAL DES A-H-P.

Le Conseil Général des Alpes de Haute Provence s'est engagé dans une politique d'aide à la création d'emplois au travers du Pacte Territorial pour l'Emploi conclu avec l'Etat et la Région et présenté lors des « Assises pour l'emploi » qui se sont tenues à Digne et Manosque.

Un premier volet du Pacte Territorial pour l'Emploi avait vu le jour sur le département pour la période 2001-2003 et trouvait pleinement sa place dans le Plan Régional pour l'Emploi déployé sur la Région Paca. De plus il se situait dans la droite lignée du Plan de cohésion sociale adopté en 2004 qui concrétise l'engagement de l'Etat dans la mobilisation pour la défense de l'emploi.

Le Pacte Territorial pour l'Emploi a pour objectif de permettre une coordination optimale des actions créatrices d'emploi. Il est ancré dans la réalité du territoire, ses besoins et ses potentiels. Cela se concrétise par des aides à la création et au développement des entreprises, le soutien du secteur de la formation, des financements pour encourager les activités liées aux services à la personne, une mission d'appui à la vie associative sur le département, notamment par l'intermédiaire de points publics Espaces Ruraux Emploi et Formation (EREF) ou se rassemblent les principaux services publics. L'édition d'un guide de l'emploi associatif par Sport Objectif Plus s'intègre dans cette volonté de soutien au monde associatif.

Lancé en 1997 à l'échelle de l'Europe par la Commission Européenne comme composante de la stratégie Européenne pour l'emploi, le Pacte est co-financé par le Conseil Général, l'Europe, l'Etat et la Région.

Le Pacte 2 pour l'emploi qui se déroulera de 2006 à 2008, représente un coût global de 53 millions d'euros, dont 8,6 millions à la charge du Conseil Général.

### Ce nouveau Pacte se déploie autour de trois objectifs prioritaires

- Soutenir le développement d'activités et l'emploi
- Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi
- Impliquer les territoires et les partenaires locaux

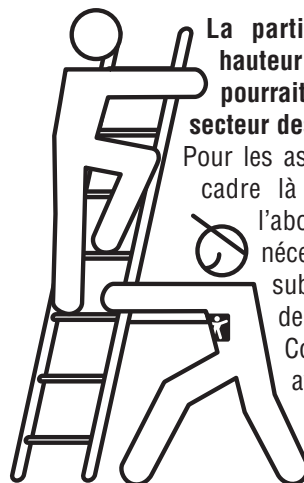
Toute action engagée dans le cadre du Pacte est basée sur un diagnostic, une stratégie et un partenariat approprié. Un Comité de pilotage composé des élus du département, de la Région, des collectivités locales représentées dans les projets territoriaux retenus et du Préfet assurera le pilotage institutionnel et politique du Pacte.

Par ailleurs, **dans le cadre d'un nouveau dispositif, le Pacte conforte la mesure régionale d'aide à la création d'emplois d'utilité sociale.** Cette mesure concerne les services à la personne, les associations et les structures territoriales créatrices d'activités d'utilité sociale.

Il s'agit de favoriser la création de postes d'encadrement concourant au développement des territoires, de postes d'éducateurs et d'animateurs sportifs, d'emplois dans le secteur des services à la personne. Cette action s'inscrit dans une perspective d'accroissement de l'attractivité des territoires, d'accompagnement des initiatives nouvelles tournées vers une démarche de développement durable.

Seront ainsi créés à l'échelle de la Région et sur 5 ans : 1000 postes d'agents de développement des activités et des territoires, 1000 postes d'éducateurs et d'animateurs sportifs, 1000 postes dans le secteur des services à la personne.

Le Conseil Général aidera à la création de 50 emplois sur 3 ans.



**La participation du Conseil Général à hauteur de 10% de l'aide de la Région pourrait être proposée en priorité dans le secteur des services à la personne.**

Pour les associations qui ont recruté dans ce cadre là et qui souhaitent bénéficier de l'abondement du département, il est nécessaire d'adresser une demande de subvention comportant : une lettre de demande adressée au Président du Conseil Général, la convention passée avec la Région, la notification du montant de la subvention ainsi qu'une présentation de l'association.

**Pour en savoir plus :**

**Mme Christine JOLY**

**Service Economie et Emploi**

**Conseil Général des Alpes de Haute Provence**

**04 92 30 05 21**

## LA CONFERENCE DE LA VIE ASSOCIATIVE

a eu lieu le 23 janvier 2006. Ouverte par le ministre des sports et de la Vie Associative, M. Jean-François Lamour, elle a été conclue par le premier ministre, Monsieur Dominique de Villepin, présentant les vingt cinq mesures retenues et annonçant un nouvel élan de la politique associative du gouvernement.

Il propose d'affirmer la place des associations dans le dialogue civil en augmentant la représentation associative au sein du Conseil Economique et Social (CES) Européen et d'élargir la représentation associative au niveau national et régional au sein des CES.

Dans le souci de consolider les relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations, une réflexion sera mise en œuvre au sein de l'Etat pour définir précisément la notion de subvention, de commande publique et de délégation de service public.

Enfin, l'accompagnement et la reconnaissance de l'activité bénévole se feront par une aide à la formation et la prise en compte du bénévolat des étudiants dans leur cursus d'études supérieures. Au niveau départemental, le rôle des Centres Ressources d'Information des Bénévoles (CRIB) sera développé.